



Ouverture d'un compte bancaire pro

Par **stephiphi**, le **14/03/2012** à **10:10**

Bonjour,

Un créateur d'entreprise dans le domaine agricole, exploitant agricole en son nom, et sous le régime du forfait, est il dans l'obligation de créer un compte professionnel (compte service agri au crédit agricole par exemple) afin de percevoir des financements agricoles , qu'ils soient extérieurs à la banque ou internes à la banque?

Ne peut on pas fonctionner avec son compte privé ou un second compte privé que l'on réserve au côté professionnel ?

Une fois un compte professionnel ouvert, le client a t il un droit de rétractation dans le délai de 14 jours ?

Merci